Le Jour des Morts

Héros et Victimes de la Grande Guerre furent glorifiés

Plus que jamais, après les cinq années que dura la grande hécatombe, cette journée devait être celle du Souvenir, des regrets et des larmes.

Partout, en cette triste journée, des manifestations eurent lieu pour glorifier les héros et les victimes de la grande guerre.

A Paris

L'hommage de Foch

Paris, 2 novembre. — Cet après-midi, a eu lieu, en ce jour des morts désormais inséparable du souvenir des héros tombés pour la France, une émouvante cérémonie destinée à leur rendre un solennel hommage. Cette cérémonie était organisée par l'union des pères et mères dont les fils sont morts pour la Patrie. Elle se déroula sous la présidence effective du maréchal Foch dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Une assistance très nombreuse se pressait dans l'amphithéâtre. A son arrivée, le grand chef qui symbolise la victoire a été longuement acclamé, tandis que les chœurs de la Schola Sanctorum entonnaient la « Marseillaise ».

M. Henri Bonnet, président de l'union, a prononcé un éloquent discours.

Après avoir dit quel honneur et aussi quelle consolation, quel soutien moral était pour l'assemblée la présence du maréchal Foch, au milieu d'elle, l'orateur a remercié le glorieux président de la cérémonie au nom des pères et mères, auxquels ce dernier est uni par les liens fraternels d'une commune peine.

M. Henri Bonnet s'est prononcé contre le transport des corps des soldats tombés à l'ennemi, hors de la terre qu'ils avaient défendue et sous laquelle ils reposent.

L'orateur s'est incliné en terminant devant les morts si héroïques.

Prenant à son tour la parole, M. Georges Lecomte, président de la Société des Gens de Lettres, a exalté le souvenir et le sacrifice des nobles et chers morts. Il a fait du maréchal Foch un vibrant éloge chaleureusement applaudi.

Le maréchal Foch a pris la parole alors pour apporter son tribut d'hommage aux soldats tombés au champ d'honneur.

« Les meilleurs sont tombés, a-t-il dit, ils ont fait de la Patrie le suprême sacrifice, sans regret, sans arrière-pensée, ce sacrifice ne sera pas stérile et de même qu'ils ont dicté à leurs chefs la formule même de la victoire, ils tracent à tous le devoir de demain.

Pour clore la cérémonie, M. Henri Bonnet a fait approuver par l'assemblée l'ordre du jour suivant, dont lecture a été donnée ensuite :

« L'assemblée réunie en ce jour dans un élan de cœur unanime rend un solennel hommage aux soldats de toutes les Nations de l'Entente, tombés pour leur Patrie et pour la liberté du monde sur les champs de bataille, exprime à son glorieux président d'honneur, M. le maréchal Foch, son admiration et sa reconnaissance, salue les splendides armées de la France et de ses alliés qui ont lutté jusqu'à la pleine victoire et ont achevé l'œuvre des morts, demande à tous les Français de demeurer unis dans la paix comme ils l'ont été pendant la guerre, afin que soit réalisé tout ce pourquoi les morts sont morts et crie de tout son cœur meurtri :

« Vive la Grande France Immortelle ! »

Le maréchal Foch, à son départ, a été de nouveau l'objet d'une ovation enthousiaste.

DANS LES CIMETIERES

Paris, 2 novembre. — 109.212 entrée sont été enregistrées dans les cimetières parisiens aujourd'hui.

A Lille

SI VOUS VOULEZ QUE LE MONDE DEVIENNE UN MONDE NOUVEAU, VOUS DONNEREZ AUX POILUS LEUR PART ET AUX MORTS LEUR RECOMPENSE. UNE SEULE RECOMPENSE VAUT : N'ETRE PAS MORT POUR RIEN, SOUVENEZ-VOUS DES MORTS ET DE LEUR SACRIFICE.

Ces nobles paroles prononcées par Sembat, le dimanche 19 octobre, au meeting socialiste de la rue Gambetta, à Lille, ont-elles été pour nos édiles la source d'une inspiration heureuse ?

La municipalité avait organisé une cérémonie patriotique dont le but était de commémorer et de glorifier les héros de la grande guerre tombés glorieusement face à l'ennemi, pour la sauvegarde de la liberté du monde.

Convoqués à figurer au double cortège qui devait se rendre aux cimetières du Sud et de l'Est dans le but de déposer des couronnes aux monuments funéraires érigés en souvenir de nos vaillants, les sociétés d'anciens militaires, de mutilés, du Souvenir Français et autres, avaient répondu nombreuses à l'appel qui leur avait été adressé.

AU DRAPEAU !

A 11 heures précises, arrivent les délégations des troupes de la garnison, 43e régiment d'infanterie, 1er génie et autres. Petit à petit, drapeau déployé, les sociétés lilloises se massent sur les terres pleins de la place de la République, côté de la préfecture, pour les sociétés des cantons Nord, Centre, Est, Nord-Est qui doivent se rendre au cimetière de l'Est; côté du Palais des Beaux-Arts, pour les autres sociétés, qui vont au cimetière du Sud.

Autour de la statue de Faidherbe, se massent les délégations des troupes de la garnison, la musique divisionnaire, sous le commandement du lieutenant Bernard, et les autorités civiles et militaires qui participent à la manifestation.

Remarqués : M. Naudin, préfet du Nord; M. Contenciin, sous-préfet et chef de cabinet du préfet; M. Leroy, secrétaire général de la préfecture, pour la reconstitution; M. Gyma, conseiller de préfecture; M. le général Lacapelle, commandant le 1er corps d'armée; le général Grégoire, commandant la place de Lille; le colonel Carol, du 43e régiment d'infanterie; une délégation importante des officiers de la garnison; M. Vandame, ancien député; M. G. Lyon, recteur de l'Université; MM. Brackers d'Hugo, Dyigneur, Rémy, Dambrine, Duburcq, adjoints; MM. Bégecois-Six, Coilliot, Leleu, Buisine, Guislin et d'autres membres du Conseil municipal; enfin M. le docteur Calmette, l'éminent directeur de l'Institut Pasteur; M. Potentier, commissaire central; MM. Biernay, Bauvin, et d'autres personnalités qui ont tenu à participer à cet ultime hommage rendu à nos morts.

A 11 heures et demie exactement, commence la cérémonie de la place de la République. Les drapeaux des sociétés présentes, se rangent devant la statue de Faidherbe.

Toutes les têtes se découvrent pendant que la musique divisionnaire sonne « Au Drapeau » et joue « La Marseillaise ».

Le départ des cortèges pour les cimetières du Sud et de l'Est est annoncé par le tir de trois bombes.

Les autorités et les sociétés présentes se scindent alors en deux groupes, dont l'un se dirige vers le cimetière du Sud, ayant en tête M. Naudin, le général Lacapelle et M. Brackers d'Hugo, et l'autre vers le cimetière de l'Est, avec M. Leroy, le général Grégoire et M. Rémy.

AU CIMETIERE DU SUD

Un cortège s'ébranle aux accents d'une marche militaire.

En tête, une délégation de poilus, composée de plusieurs sections, ouvre la marche, suivie par la musique militaire divisionnaire; viennent ensuite les Anciens Combattants et les porte-drapeaux des délégations des étudiants de Lille, précédant le groupe des personnages officiels.

Les couronnes, au nombre de trois, viennent ensuite, portées par des hussards de l'administration municipale. La première, offerte par le préfet, est formée d'une véritable gerbe de feuilles naturelles. Les chrysanthèmes blancs et beiges entourés d'une moisson de tendres violettes, et nouée par un large ruban tricolore vivid, se détachant du fond vert tendre des fougères d'automne. La seconde, en fleurs naturelles également, est formée de violettes attachées à des feuillages et portant un large ruban tricolore, sur lequel sont inscrits ces mots, en lettres d'or : « Le général et officiers de la garnison de Lille, aux Morts pour la Patrie ». La troisième enfin, offerte par la ville de Lille, porte ces mots en lettres d'or, sur fond de crêpe : « La ville de Lille à ses Enfants morts pour la Patrie ». Une couronne d'immortelles de plus d'un mètre de diamètre, entoure d'un cercle d'or cette dédicace, éloquent témoignage de reconnaissance.

Lentement, suivant les délégations des mutilés, des étudiants de Lille, de la Croix-Rouge Française, du Souvenir Français et des Sauveteurs du Nord

Encadré d'une foule innombrable, l'imposant cortège s'engage dans la rue Inkermann, quand commencent à tomber les premiers flocons de neige. Le froid est vif; bientôt se déchaîne la tourmente.

Le cortège gagne la place Sébastopol et prend la rue des Postes. Malgré la tourmente de neige qui sévit actuellement dans toute sa violence, les curieux et manifestants se font de plus en plus nombreux et jusqu'au cimetière du Sud, le cortège ne marchera plus dorénavant qu'entre une double haie de spectateurs.

On approche du cimetière. Déjà les échos multiples se renvoient dans les grands peupliers les sons éclatants des fanfares rangées sur le terre-plein à droite de la grille. Lentement, le cortège défile, s'engouffrent dans la nécropole.

Arrivés devant le monument du Souvenir, les membres de la délégation officielle se disposent en cercle, laissant passage aux porteurs de couronnes, qui viennent déposer leurs gerbes sur les degrés couverts de neige.

Le silence le plus complet règne quand M. le docteur Sockeel, président du Souvenir français, prend la parole. C'est la première fois, dit-il, depuis la délivrance, que nous avons la joie de saluer, d'arborer nos étendards et de venir offrir à nos soldats morts pour la France le témoignage de notre reconnaissance. Malgré leur infériorité numérique manifeste, ils ont su arrêter le flot envahisseur, en attendant que les puissantes armées alliées viennent nous prêter leur concours. Alors, quand tout fut prêt, a sonné l'heure de la revanche. Grâce au courage et à la ténacité de nos soldats, l'ennemi a été chassé de notre sol. Aujourd'hui, nous mettons toute notre âme à glorifier nos morts. Les Enfants de Lille ont payé un lourd tribut, mais nous ferons en sorte que les générations futures s'inclinent devant nos héros.

M. Degouy président de la Société des Mutilés, lui succède. Emu, il adresse un pieux hommage aux camarades des tranchées morts pour la France. « Qui de nous, dit-il, n'a conservé la vision intacte des sombres jours de 1914. Quatre cent mille Français dorment leur dernier sommeil sur les champs de bataille les plus dispersés, en Champagne, Argonne, à Salonique, partout. Qu'ils dorment en paix, l'Allemagne est vaincue ; jamais ils n'ont douté de la victoire finale. Ils sont tombés près de nous, nous avons fermé leurs paupières ; mais nous, mutilés, nous n'oublierons pas. La paix est signée, mais nous avons encore des plaies profondes à cicatriser. Nous n'y réussirons que par une union indissoluble de tous les partis. Nous voulons être et serons les vaillants pionniers de son idéal de justice et d'égalité.

M. Brackers-d'Hugo, adjoint au maire, à son tour prend la parole.

Il parle longuement des souffrances de l'occupation. Le souvenir, dit-il, ne doit pas être fait de rancunes personnelles. Nous avons souffert, mais uniquement pour la France. Quand on allait en prison sous l'occupation, on allait à l'honneur. Dans cette guerre, la France fut la plus grande mutilée, et le général Pétain avait raison de dire qu'à côté de chaque Alsacien et Alsacienne délivrés pouvait s'élever un mort du tombeau. Nous devons nous souvenir de ce qu'a souffert la France et notre souvenir va vers les héros qui l'ont libérée. Toujours les Français se sont montrés égaux à eux-mêmes, et ils n'ont fait que suivre l'exemple de leurs ancêtres. Il parle ensuite des sacrifices imposés, en comparaison de ceux qu'ont endurés les soldats dans la tranchée. Nous devons continuer dans la paix, dit-il en terminant, l'union sacrée des champs de bataille.

Le Préfet lui succède et parle des sombres jours de la guerre. Alors, dit-il, les douleurs auréolaient de souffrances. Aujourd'hui, les pensées de tous se concentrent vers la restauration. Saluons les vaillants qui sont tombés pour nous. Pensons aussi à nos Alliés morts pour la même cause. Pensons aux vastes nécropoles des Flandres et de Champagne ! Pauvres tombes, combien de vous ne recevront pas la visite d'un être aimé ! Il évoque ensuite la mémoire de Jacquet, Trulin, Maertens, auxquels il adresse un vibrant hommage. Le vent de la victoire a soufflé sur nos drapeaux. Nobles cœurs, dormez en paix, votre holocauste fait l'objet de notre orgueil suprême.

A l'issue de la cérémonie, les personnages officiels se rendent au carré du cimetière réservé aux tombes de soldats, toutes couvertes de fleurs. Après les avoir visitées, ils gagnent la sortie et se séparent. Il est exactement 13 heures.

AU CIMETIERE DE L'EST

Les sociétés faisant partie du groupe qui se rend au cimetière de l'Est sont : la Fanfare du Commerce Saint-Sauveur et le Club amical de Wazemmes, qui tiennent la tête du cortège en jouant la marche « Alsace-Lorraine » sur tout le parcours. Puis la Société des Anciens Militaires mutualistes, la Société Amicale des Médaillés de 1870, de Fives-Saint-Maurice, l'Union des Mutilés et Veuves de Guerre de Lille et environs, les Anciens du Génie, l'Union Française du Centre, etc...

Quand le cortège arrive au cimetière de l'Est, la neige tombe à gros flocons, donnant ainsi une tristesse de plus à cette solennité du Souvenir.

Près de l'entrée de l'avenue de Muy, les autorités et les drapeaux se rangent en demi-cercle devant le monument-cénotaphe élevé en cet endroit aux Enfants de Lille morts pour la Patrie en 1870-71 et dans nos colonies.

D'une voix mal assurée, M. Rémy rend hommage à la vaillance de ceux qui tombèrent pour la défense du sol natal et remercie l'autorité militaire d'avoir bien voulu se joindre à cette manifestation.

Le général Grégoire, qui prend ensuite la parole, insiste particulièrement sur le devoir qui nous incombe de nous souvenir de tous ceux qui périrent en ces quatre années de deuil, aussi bien en France qu'à Salonique, aux Dardanelles, en Orient, au Maroc, au Cameroun et sur mer. Après avoir évoqué la mémoire de Jacquet, Maertens, Trulin, et de tous les civils victimes de la barbarie allemande, il termine en rendant à tous nos héros l'hommage de la gratitude et de la reconnaissance du pays tout entier.

M. Leroy, enfin, rappelle spécialement en son discours le souvenir des martyrs de l'occupation, dont nous garderons toujours le fidèle souvenir.

On dépose alors au pied du cénotaphe une couronne au nom du général commandant le 1er corps d'armée et des officiers de la garnison, et une autre — bien maigre d'apparence, celle-là, — au nom de la Municipalité.

Le cortège se rend ensuite aux tombes de L. Trulin, Jacquet, Maertens, Deconninck et Verhulst, où des fleurs et des couronnes ont été déposées. Une bise aigrelette souffle, et la rafale de neige déferle en abondance, donnant à ce défilé une allure de tristesse poignante. Sur la tombe de Jacquet, l'adjoint Rémy dit encore quelques mots, évoquant la mémoire sublime du héros et de ses compagnons. A midi 1/2, la cérémonie était terminée.

A Valenciennes

CONTRARIÉE PAR LA NEIGE, LA POPULATION VALENCIENNOISE A RENDU, DIMANCHE, L'HOMMAGE DE SA RECONNAISSANCE AUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE. — LE CORTEGE. — LES DISCOURS.

La ville de Valenciennes a rendu, dimanche, hommage aux morts de la grande guerre.

Cette imposante cérémonie fut, malheureusement, contrariée par la neige qui n'a pas cessé de tomber.

Pour la circonstance, la ville était pavoisée.

Dès 11 heures 45, toutes les sociétés de la ville se rangent sur la place d'Armes.

LE CORTEGE

Midi : le cortège se forme. Il est ainsi constitué : Croix-Rouge avec drapeau, société des Vétérans, société des Médaillés Militaires avec drapeau, société des Anciens Militaires de la Marine, délégation de l'Association des Démobilisés, sous-préfet et municipalité, officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du rang, une délégation de l'armée britannique, tous les fonctionnaires de la ville, le Club d'Aviation, la société des Incas, les enfants des écoles, une délégation d' « En Avant ».

En un mot, toutes les sociétés de la ville sont représentées.

Par la rue Saint-Géry, place Saint-Géry, rue de Mons, avenue Saint-Roch, le cortège se rend au cimetière.

AU CIMETIERE

Un monument provisoire, construit en l'honneur des morts, et représentant une pyramide avec hémicycle, est édifié sur l'emplacement où doit être érigé le monument définitif.

De nombreuses couronnes sont déposées par la municipalité, le sous-préfet, les enfants des écoles, etc.

La Musique Municipale joue la marche funèbre de Chopin.

LES DISCOURS

M. G. Cauwès, sous-préfet, prend le premier la parole et prononce le discours suivant :

Le 14 Juillet, en fêtant la Victoire, nous sommes venus honorer ici les héros français et alliés, dont le sacrifice avait assuré la libération de cette région martyre ; nous avons associé, ce jour-là, dans un même hommage, les soldats tombés au champ d'honneur et les survivants de notre armée nationale.

L'épopée est terminée : le pays veut revivre, se reconstituer et contribuer par sa bonne tenue et par l'affirmation de son idéal à la pacification et au progrès du monde entier. De nouveaux devoirs s'imposent impérieusement à nous.

En cette journée, consacrée par la tradition au culte des morts, et qui coïncide avec l'anniversaire de la délivrance de Valenciennes, nous venons nous recueillir sur la tombe de ceux qui ont fait à la Patrie, le don de leur vie, et il nous semble les entendre nous donner un enseignement sacré ; ils avaient des conceptions différentes, des intérêts opposés ; — ils appartenaient à toutes les classes de la société — ils ne faisaient qu'un pour le salut du pays

Ils ne nous parlent pas seulement de courage et d'abnégation : ils nous disent que si l'union seule a permis la victoire l'avenir de la France dépend de la discipline volontaire à laquelle tous, dans la République, nous saurons nous astreindre.

Ils nous disent que c'est par la concorde nationale que notre peuple, sage, laborieux et fraternel, conservera les fruits d'une victoire remportée sur la barbarie, diminuera la somme des souffrances humaine et continuera dans la paix sociale son évolution vers une Justice haute et pure.

DISCOURS DE M. TAUCHON

Mes chers concitoyens,

Nos pensées et nos cœurs nous ramènent périodiquement vers ces tombes où reposent les corps de nos frères morts pour la Patrie. C'est toujours la même expression de nos sentiments d'admiration, de reconnaissance et d'affection que nous leur apportons. La paix est signée. Le sang a cessé de couler dans nos contrées.

Mais les événements qui se déroulent en ce moment dans notre pays sont-ils ceux que les pauvres victimes tombées sur les champs de bataille escomptaient en faisant le sacrifice de leur vie ? Est-ce bien ce que nous-mêmes avions le droit d'attendre ?

Evidemment non.

Le sang de nos anciens alliés les Russes coule encore à flots ; une lutte impie et fratricide est encore engagée dans cet immense pays où tant d'intérêts français sont en souffrance.

Dans toute l'Europe, notamment en France, c'est la lutte des pensées, la lutte des intérêts.

Au lieu de se prendre la main et de partager loyalement les bénéfices du travail, c'est la grève, la lutte des classes, l'abolition de la liberté du travail.

Nous avions pensé pendant les longues années de souffrances endurées en-deçà et au-delà du front, que la signature allait nous ramener avec la paix si longtemps attendue le calme et le bonheur dans la résignation des terribles pertes subies.

Les esprits habitués à la lutte pendant la guerre ont conservé les mêmes instincts, et c'est vers d'autres victoires inutiles et dangereuses que nos désirs se tendent. Quand posséderons-nous le calme nécessaire à la vie? Quand verrons-nous nos mains se rencontrer, nos cœurs battre à l'unisson dans la joie de la Patrie sauvée, reconstituée, de l'esclavage évité ? Quand verrons-nous tous les efforts tendre vers le même but, vers le bien de la France, vers le bonheur des Français ?

N'est-ce pas en cet endroit que devraient naître des désirs de conciliation, d'union, si nécessaires au relèvement de notre pays qui s'en va lentement vers la ruine, alors que nos ennemis se relèvent, nous guettent, refont leurs armées et attendent avec impatience le moment de se dérober à leurs engagements, de déchirer les traités et de se jeter à nouveau sur nos contrées où ils nous trouveront désunis, pour y recommencer leur œuvre de dévastateurs d'incendiaires, d'assassins. Juges de ce qu'ils pourraient faire d'après ce qu'ils ont déjà fait. Est-ce pour cela que nos frères, nos fils, ont versé leur sang généreux ?

N'entendez-vous pas leurs voix qui vous crient « Nous avons offert nos poitrines à l'ennemi pour vous défendre, nous avons sauvé la France, nous avons sauvé la liberté du monde : ce n'a pas été pour inciter nos concitoyens à d'autres luttes ; c'était pour vaincre à jamais la guerre que nous avons combattu, que nous sommes morts. C'est de notre sang versé que doit naître la paix universelle, la fraternité des hommes ».

Mes chers concitoyens, écoutons ces voix qui nous disent :

Les pires dangers sont encore menaçants, vous ne voudrez pas que le don que nous avons fait de notre vie pour le salut de la France soit stérile. Faites à vos frères morts pour la France le sacrifice de vos différends, de vos ambitions, de vos rancunes ; que les mains de tous les Français s'unissent pour le bien-être de nos populations et la grandeur de la France.

Faire cela sera vraiment le meilleur moyen de prouver à nos chers morts toute notre reconnaissance, notre admiration et notre affection.

Je ne veux pas terminer sans ajouter un mot de sympathie pour nos poilus, qui, s'ils ont échappé à la mort, ont connu les mêmes dangers, supporté les mêmes souffrances. Je tiens à leur dire qu'ils ont toute notre sympathie, notre reconnaissance et je ne puis mieux exprimer les sentiments qui inondent nos cœurs à tous qu'en rappelant que le monde entier a témoigné que le premier soldat du monde, le plus héroïque, est toujours le soldat français.

Ce discours provoque une vive émotion.

Ce n'était pas l'endroit, Monsieur le Maire, pour parler du bolchevisme, des grèves, de la ruine de la France, etc.

Non, Monsieur Tauchon.

Des syndiqués, des grévistes, qui ont perdu leurs enfants, ont trouvé, et ce avec juste raison, vos propos déplacés. Et l'assemblée n'a pas compris vos paroles.

Vous avez cru jeter un discrédit sur la classe ouvrière. Ce discrédit retombera sur vous.

DISCOURS DE M. LE LIEUTENANT-COLONEL HEURTREL

Le lieutenant-colonel Heurtrel rend hommage aux morts de la grande guerre. Depuis la mer du Nord jusqu'à l'Alsace, dit-il, les soldats français ont toujours répondu : « présent ». Ils ont versé glorieusement leur sang.

Et en terminant, le colonel commandant le 129e, s'incline respectueusement devant leur mort.

La musique joue la « Marseillaise ».

SUR LES TOMBES DES SOLDATS ALLIÉS

Le cortège se reforme et se rend sur les tombes des soldats alliés. M. le docteur Tanchon prononce l'allocution suivante :

Chers Concitoyens,

Après avoir exprimé à nos concitoyens morts pour la Patrie toute notre gratitude, nous devons à nos Alliés qui nous ont aidé par la victoire une dette de reconnaissance que nous leur payons bien volontiers.

Aux Belges, aux Italiens, aux Britanniques, aux Américains, qui ont, en même temps que les Français, versé leur sang pour le salut de l'humanité, nous disons merci. Leur sang généreux versé sur les champs de bataille a cimenté entre eux et nous une union indestructible.

Les familles des victimes de la guerre peuvent être rassurées sur le sort des tombes de leurs enfants ; elles seront entretenues avec la même sollicitude que celles des nôtres ; et quand nous viendrons en ce lieu de repos apporter à nos morts le témoignage de notre affection, nous trouverons dans nos souvenirs des paroles pour leur dire toute la reconnaissance que nous leur conserveront toujours.

Aux sentiments que nous venons d'exprimer à l'égard de ceux qui reposent ici, se mêle aujourd'hui dans nos âmes, par une coïncidence bizarre de dates : Jour des Morts, anniversaire de la délivrance, un élan de joie tout particulier.

J'étais encore prisonnier le jour où la ville a été reprise par les Britanniques. Mais j'ai connu, par ce qui m'a été dit, le courage, l'élan irrésistible avec lequel les Canadiens ont culbuté les Boches et les ont chassés de notre ville qu'ils avaient souillée de leur présence pendant quatre ans. J'ai su, avec quelle joie Canadiens et Français se sont jetés dans les bras les uns des autres, et ces souvenirs éveillent en nous envers ceux-ci un sentiment de reconnaissance tout particulier, en ce jour, qui nous rappelle leur intrépidité.

Ce soir, la ville sera en liesse après avoir dépouillé son front de chagrin. Les monuments seront pavoisés ainsi que nos maisons, et nos concitoyens fêteront avec allégresse le premier anniversaire de la délivrance de Valenciennes.

Nos âmes resteront quant même toute la journée en communion avec les vôtres, chers alliés disparus : vous nous criez, et nous vous entendons : « Haut les cœurs pour que Valenciennes et la France restent toujours dignes de leur passé ! »

Des gerbes sont ensuite déposées sur les tombes.

La musique joue les hymnes nationaux alliés et à 1 heure 15, cette grandiose et imposante manifestation prenait fin.

P. C.

A Roubaix

HOMMAGE AUX MORTS POUR LA PATRIE

Voici le discous prononcé par LEBAS, maire de Roubaix, sur la tombe des soldats tombés au champ d'honneur :

L'an dernier, à pareille date, alors que le canon tonnait encore non loin d'ici, Roubaix, enfin libéré venait rendre en ce lieu hommage aux soldats morts pour la défense du territoire.

Nous accomplissons aujourd'hui le même devoir sacré dans la paix, non encore tout à fait rétablie dans le monde, mais signée.

C'est le jour de rappeler tout ce que nous devons aux hommes qui dorment ici, dans les innombrables cimetières qui longent les fronts de bataille où qui reposent en d'autres lieux parfois bien lointains.

Nos populations leur doivent la libération.

Avec l'invasion, elles perdirent tout droit, et toute liberté ; quand le travail s'exerçait au profit de l'occupant, il était forcé. Ce régime de fer et de domination dura quatre longues années. Il fit chez les enfants, chez les vieillards, parmi les plus faibles, bien des victimes. Il ne pouvait être accepté que par un peuple mûr pour l'esclavage. Le nôtre, mûr au contraire, pour sa libération totale, devait mettre fin à ce régime d'oppression et d'horreur. Il s'est ainsi sauvé et a rendu possible des temps nouveaux dont nous apercevons visiblement les signes... Qui oserait en douter ?

Dès que nous fûmes rendus à notre pays, dès que nous retrouvâmes l'usage de nos droits, nous comprîmes qu'une nouvelle vie commençait.

Chacun d'entre nous se dit : Il n'est pas possible que tant de malheurs accumulés, que tant de vies humaines fauchées ou mutilées laissent les nations et l'humanité dans le même état qu'avant la catastrophe. C'est là la grande et salutaire leçon que les morts nous donnent. Sachons la comprendre et nous en servir si nous voulons être dignes d'eux, et terminer dans la paix la grande œuvre qu'ils ont commencée. Ils ont lutté et sont tombés pour la paix ; aux vivants, il appartient de l'asseoir sur des bases si solides qu'elle sera inébranlable et pourra servir d'abri sur à tous les peuples de demain.

Nos morts ont brisé le militarisme allemand qui s'attaquait à l'indépendance des Nations sans laquelle il n'est pas de paix possible. Su fin doit marquer celle de tous les militarismes dont il était la cause. Une volonté populaire se fait sentir partout qui l'exigera bientôt. Des empires qu'on croyait bâtis sur le roc ont sombré sous l'action de la défaite, la démocratie politique et sociale est immédiatement apparue comme une nécessité.

La France elle-même ne pourra panser ses blessures, retrouver ses forces, se reconstituer en un mot qu'en faisant une place toujours plus large au Travail. Voilà la grande force de paix qui est en train d'agir partout dans le monde pour faire de la Société de toutes les Nations civilisées une réalité bienfaisante.

Mais si ce résultat qui sera le plus beau dans l'histoire sanglante de l'Humanité apparaît comme prochain, c'est grâce à vous, ô morts, à qui va notre reconnaissance éternelle.

A Dunkerque

HOMMAGE AUX MORTS POUR LA PATRIE

Depuis l'immémoriale tradition de consacrer un jour de l'année au souvenir des morts, jamais cette pieuse coutume n'avait eu à se manifester avec autant d'affligeantes raisons qu'en ce jour.

Les deuils innombrables que l'horrible guerre a semés dans les populations, ravivés en ce jour consacré, ont créé dans la foule un sombre aspect de recueillement.

Le champ des morts a été visité, dans ces deux journées d'hier et avant-hier, par une multitude de personnes. Son aspect revêtait partout le symbole de la Patrie, le drapeau pour lequel tant des nôtres étaient là couchés pour toujours.

Dans la matinée d'hier, à onze heures, la Municipalité, en une solennelle cérémonie à la Salle Ste-Cécile, a voulu témoigner en cette circonstance, de son souvenir aux glorieux disparus. Le Maire, entouré du général Lévy, du sous-préfet de Dunkerque, et de MM. Trystram, sénateur, Défossé, député, des conseillers municipaux et de nombreuses notabilités, a remis des diplômes d'honneur aux familles des enfants de Dunkerque morts pour la Patrie.

Cette cérémonie grandiose a soulevé un grand enthousiasme patriotique, et les émouvants discours prononcés par MM. Terquem, maire, et par M. le sous-préfet de Dunkerque, ont été frénétiquement applaudis.

LOCK-OUT EN ESPAGNE

C'EST POUR AUJOURD'HUI

Barcelone, 2 novembre. — Le lock-out ayant été décrété pour demain par les patrons, les organisations ouvrières qui sont aux mains des communistes ont décrété l'obligation de se syndiquer pour les journalistes et les publicistes sans égard de parti politique.

Les directions de journaux ont décidé en réponse d'adhérer au lock-out de demain en exprimant le regret qu'il n'y ait aucun pouvoir fort et modérateur qui ne cache diriger le conflit vers une voie de conciliation.

CONCESSIONS OUVRIERES

On télégraphie de Barcelone : Le gouverneur civil de Barcelone a réuni cette nuit dans son cabinet les anciens ministres de Barcelone, ainsi que les sénateurs et députés de la région, pour discuter la situation actuelle.

Les représentants ouvriers ont donné au gouverneur les concessions qu'ils accordent aux patrons, et l'ont prié de bien vouloir les transmettre à la fédération patronale.

Les ouvriers proposent la création d'une commission du travail composée de cinq représentants des ouvriers de cinq patrons et de trois personnes désignées par l'Etat. Cette commission serait présidée par un professeur de droit.

En outre, les ouvriers réclament une solution à la grève des cuisiniers et garçons d'hôtels, et le maintien de la loi de 8 heures.

LA GRÈVE DES "JAQUETTES"

A NICE

Nice, 2 novembre. — Les employés de commerce, réunis en assemblée, ont voté la grève.

Honneur aux Morts immortels

A LEURS FAMILES, A LEURS ENFANTS !

Paris, 2 novembre. — Aujourd'hui, ont été distribués, par les municipalités des 36.000 communes de France, 1 million 500.000 diplômes aux familles des morts au champ d'honneur.

Les pensées de MM. Poincaré, Deschanel, Ernest Lavisse et du Maréchal Foch sont inscrites sur les diplômes.

Voici ces pensées :

De M. Poincaré : Honneur aux morts immortels, conseillers des vivants.

De M. E. Lavisse : Voici les trois commandements des Morts : Aimez-vous les uns les autres ; Aimez votre Patrie ; Travaillez de toutes vos forces et de tout votre cœur au relèvement de la France. Travaillez ! Travaillez ! Travaillez !

De M. Deschanel : Qui n'écoute pas nos Morts, n'est pas digne de vivre, les Morts éclairent la vie.

Du Maréchal Foch : Gloire à ces héroïques soldats ; la reconnaissance d'un peuple, plus encore que celle du monde, leur est à jamais acquise.

En outre, six millions d'insignes ont été distribués aux enfants des morts de la guerre, considérés comme Pupilles de la Nation.

L'Action Électorale Socialiste

DANS LE NORD

A CAUDRY

Une grande réunion électorale a eu lieu samedi 1er novembre, à Caudry, au préau de l'école Zola. Plus de 1.500 personnes y assistaient et y ont chaleureusement applaudi les déclarations des citoyens Léon ESCOFFIER, PLET, BEAUVILLAIN et HENTGES, candidats du Parti socialiste aux élections législatives du 16 novembre prochain.

A l'issue de la réunion, un ordre du jour félicitant les candidats de l'admirable campagne qu'ils mènent contre toutes les forces de conservation, a été voté à l'unanimité.

Les électeurs ont pris l'engagement de faire une active propagande pour amener le triomphe au prochain scrutin du Parti du Travail.

A CAMBRAI

Les citoyens ESCOFFIER, PLET et BEAUVILLAIN ont pris la parole dimanche, au nouvel Hôtel de Ville de Cambrai, devant un auditoire de plus de 700 personnes.

Leur succès fut aussi vif qu'à Caudry, et un ordre du jour, acclamant le Parti Socialiste, a été également voté à l'unanimité.

A DOUAI

Le grand meeting organisé par le Parti socialiste a eu lieu hier, à l'Hippodrome de Douai, sous la présidence du citoyen Léon ESCOFFIER, avocat à la Cour d'appel.

Les citoyens GONIAUX, LEBAS, BRACHELET, Louis LOUIS, Charles SAINT-VENANT, y firent applaudir le programme du Parti socialiste.

A l'issue de la réunion, les 1.500 assistant ont voté à l'unanimité un ordre du jour approuvant la politique du Parti socialiste, seul capable de tirer le pays du chaos dans lequel il se trouve.

A ANICHE

Les citoyens LEBAS et Louis LOUIS, ont fait hier, à Aniche, une conférence électorale dans laquelle ils ont fait unanimement approuver le programme du Parti socialiste.

A l'issue de cette réunion, les douze cents auditeurs présents ont voté un ordre du jour acclamant les candidats socialistes et par lequel ils s'engagent à le faire triompher aux élections du 16 novembre.

A VALENCIENNES

LA VIE CHÈRE

UN INTERESSANT JUGEMENT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le Tribunal Correctionnel, sous la présidence de M. Bouillon, a rendu un jugement en ce qui concerne le délit de spéculation illicite — dont nous croyons devoir donner les principaux attendus.

Il s'agissait d'un nommé Buricz Louis, 37 ans, pâtissier, à Denain, inculpé de spéculation illicite comme ayant revendu du sucre 10 francs le kilo alors qu'il l'avait acheté 8 fr. 50.

« Attendu, dit le jugement, que Buriez soutient que l'article 10 de la loi du 20 avril 1916 ne lui serait pas applicable, cette disposition législative visant uniquement le cas où l'élévation du prix de vente est consécutive à des accumulations d'approvisonnement non justifiées soit par les besoins du commerçant, soit par de légitimes prévisions de son négoce, et que la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, dans son arrêt rendu le 21 juin 1918, a fait une interprétation inexacte de la loi précitée en ne retenant pas l'accaparement comme un élément essentiel de spéculation illicite ;

Attendu qu'une étude approfondie et comparative de la rédaction de cet article et des termes de l'arrêt sus-visé, s'impose pour examiner utilement ce système de défense ; que le renvoi fait par l'article 10 de la loi de 1916 pour la détermination de la peine à l'article 410 du code pénal qui punit l'accaparement, ne saurait comporter que celui-ci, soit un des éléments essentiels de la spéculation illicite ;

Que le doute à cet égard doit être dissipé, si l'on considère que l'article 408 du même code, lequel définit le délit d'abus de confiance, renvoie pour la pénalité à l'article 406, lequel punit l'abus des passions d'un mineur ;

Que donc, en pareil renvoi, ne comporte pas l'identité du délit prévu par l'article qui renvoie avec celui prévu par l'article auquel il est renvoyé ;

Attendu que si l'on dégage le texte de l'article 10 de la loi de 1916 de ses dispositions accessoires, on y trouve comme définissant le délit de spéculation illicite, le fait même sans emploi de moyens frauduleux, d'opérer la hausse au-dessus des cours normaux dans un but non justifié par des besoins d'approvisionnement ou par de légitimes prévisions commerciales;

Que cet article ne subordonne donc pas la perpétration du délit de spéculation illicite à une accumulation préalable de marchandises ;

Que ce que le législateur a prohibé, c'est la hausse artificielle ,ayant pour but sans nécessité, de faciliter l'approvisionnement, en d'autres termes, la vente à des prix excessifs et arbitraires, le détaillant eût-il acheté lui-même à des prix excessifs, si rien ne démontre qu'il s'est trouvé dans la nécessité de subir les exigences de son vendeur pour continuer ses approvisionnements; que l'interprétation contraire proposée par le prévenu, méconnaît la place et la portée que ces mots « dans un but » occupent dans le texte en discussion et opère une intervention entre la cause et le but de la spéculation;

Que donc, d'après le texte même de cet article, si la hausse artificielle est l'élément constitutif du délit, la spéculation, c'est-à-dire la recherche d'un bénéfice en est le but et les besoins de l'approvisionnement ou les légitimes prévisions commerciales ne sont à considérer comme le faisant disparaître que si, par leur nécessité évidente ils justifient la spéculation;

Que, par conséquent, les tribunaux dans l'examen des causes qui leur sont soumises, doivent rechercher tout d'abord si le prix de vente est supérieur aux cours normaux et dans le cas où ce prix est reconnu excessif, si son exagération est justifiée soit par les besoins de l'approvisionnement, soit par de légitimes prévisions;

Qu'on ne saurait admettre comme une pareille justification l'argument tiré de hauts cours imposés aux détaillants par des fournisseurs cupides ou par des intermédiaires aussi parasitaires que peu scrupuleux, qu'il dépend des commerçants honnêtes de se soustraire à de semblables exigences par des refus énergiques au lieu d'acheter complaisamment à tout prix, se réservant, par une augmentation correspondante de leurs prix de revente de faire supporter cette cherté artificielle par les consommateurs devenant à la merci de mé